



+ Cantine scolaire :

- Le prix du repas enfant est de **2,70 €** ;
- La cantine sera réglée soit par : * **chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC** Centre de LILLE
- * **prélèvement** : les familles doivent alors se présenter au secrétariat de mairie munies d'un RIB et d'une photocopie de leur carte d'identité ;
- **Un comportement correct est demandé à chaque élève, notamment envers le personnel communal** ; le repas doit se dérouler dans le calme et la **politesse** est de rigueur. **Les élèves perturbateurs seront avertis et exclus du service de cantine si l'attitude ne s'améliore pas.**

+ Transport scolaire :

- Les élèves transportés doivent **être calmes et polis** avec le personnel en charge du transport scolaire ;
- Les problèmes rencontrés sont à régler avec le transporteur ; seule la **REGION NOUVELLE AQUITAINE - TRANSPORTS SCOLAIRES**, organisateur (scolaire19.transports.nouvelle-aquitaine.fr), est habilitée à **trancher les litiges** ; le transport est **payant même d'école à école** ;
- Les enfants doivent être **prêts** au passage du car : les attentes et les retards ne sont pas permis au vu du nombre important d'élèves à prendre en charge ;
- En cas d'absence ou problème particulier, **prévenir à l'avance le transporteur.**

+ Garderie scolaire:

- La garderie est ouverte de 7h30 à 8h50 et de 17h30 à 19h.
- **Elle est réservée aux enfants dont les parents travaillent.** Les élèves restent en garderie **prioritairement dans l'école de leur domicile** ;
- Un accompagnement aux devoirs est apporté mais les parents doivent **vérifier le travail à la maison**.
- Bien préciser qui récupère les enfants et à quelle heure auprès du personnel communal.
- **ATTENTION : Une participation de 1 € par enfant et par jour sera demandée pour le soir à partir de 17h30 (0,50€ à partir du 3^{ème} enfant). La garderie se termine à 19h dernier délai.**
- **Modalités de paiement identiques à celles de la cantine.**

+ Hygiène :

- Dans le cadre des préconisations nationales liées à la COVID19, la commune appliquera les protocoles sanitaires mis en place par l'Etat pour garantir le bon fonctionnement de l'école.
- Merci aux familles de fournir **un lot de 50 serviettes en papier** pour les repas du midi.

+ Sanctions :

Tout élève ne respectant pas le règlement de la cantine et/ou de la garderie scolaire sera :

- **averti** (avec lettre aux parents) ;
- **exclu** temporairement en cas de récidive ;
- **exclu** définitivement par gradation des sanctions.

Merci aux parents de veiller au bon comportement de leur(s) enfant(s) et de les inviter à respecter les adultes.

Le bon fonctionnement du service exige des efforts de tous (organismes, personnels, utilisateurs, parents, enfants ...), le tout avec bienveillance et courtoisie. A chacun d'y mettre toute son attention.

Bien cordialement et en vous souhaitant à toutes et tous une bonne année scolaire,

Le Maire,
Stéphane Bruxelles

La 1^{ère} adjointe responsable des affaires scolaires
Eliette Vignal